



De 2007 à 2022 : de la protection de l'enfance à la protection de l'enfant

Durée	1 jour / 6 heures
Public visé	Cette formation s'adresse aux professionnels des établissements et services médico-sociaux de la protection de l'enfance ou intervenant auprès d'enfants relevant de la protection de l'enfance, professionnels des Conseils départementaux (PMI, ASE, MDS...).
Pré-requis	Pas de pré-requis demandé
Intervenant(s)	Marianne SCHMITT (<i>Conseillère technique</i>)
Participants	De 8 à 15 personnes
Tarif	formation en Inter : A partir de 140 € par jour et par personne formation en Intra : Entre 1000 - 1400 € par jour

Contexte

La loi de 2007 sur la protection de l'enfance est considérée comme une loi familialiste, ayant pour objet de maintenir l'enfant dans son milieu naturel et de travailler avec les familles autant que faire se peut ; la loi de 2016 est centrée sur les besoins de l'enfant et son développement, qui doivent primer sur toute autre considération.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de présenter les apports de la loi 2016 et ceux de la loi 2007.

« Etre capable de » :

- Connaître la loi 2016 et ses décrets d'application
- Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant exprimés dans la démarche de consensus
- Permettre la mise en œuvre de la réforme de 2016

Contenu

- La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant
- La gouvernance nationale et départementale de la protection de l'enfance
- Sécuriser le parcours de l'enfant pris en charge par l'ASE
- Adapter le statut en cas de placement de longue durée
- Evaluation initiale et évaluation en cours de mesure
- Mise en œuvre du projet pour l'enfant
- La sortie de mesure

Dispositif pédagogique

Apports réglementaires et méthodologiques ; échanges autour des pratiques ; cas pratiques. Les supports pédagogiques (diaporamas, bibliographie, documents...) seront remis lors de la formation.